

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 17 juin 2011 à 17H30, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

### Etaient présents

#### Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoint ; M. FAYARD, M. FOURETS, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. B. ROUCHON (arrivé à 18H15), M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY, M. VEROT

#### Personnel administratif :

M. SAMUEL

#### Absents excusés

Mme ADMARD qui avait donné pouvoir à M. GRANGER  
M. FOURNEL qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON  
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY  
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. J. ROUCHON  
M. MONDON qui avait donné pouvoir à Mme FOULTIER

---

Mlle Fabienne RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2011

A la page 20, concernant la vidéosurveillance, Mlle RICHARD rappelle qu'elle n'est pas d'accord avec la mise en place du système de vidéosurveillance, mais précise que celui-ci peut se concevoir.

Après avoir pris acte de cette remarque, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2011.

## **2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. Le Maire précise qu'aucun arrêté n'a été pris depuis la dernière réunion du conseil municipal.

### **3 - APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL**

M. Le Maire rappelle que, du fait d'une réorganisation des services au sein de la collectivité, un nouveau mode de fonctionnement pour la gestion des présences des élèves fréquentant le restaurant scolaire a été étudié.

La gestion dans le cadre d'une régie de recettes de tickets de cantine va être abandonnée et remplacée par une gestion informatisée avec un logiciel spécifique qui générera des factures à destination des familles chaque mois, et ce dès la prochaine rentrée scolaire.

M. Le Maire indique qu'une réunion d'information à l'attention des familles a eu lieu dernièrement, en présence de Mme Christine BONNEFOY, de M. Bruno SAMUEL, et de la société EUROSYL pour présenter le nouveau mode de fonctionnement.

Mme BONNEFOY précise que les tickets non utilisés devront être rendus en mairie contre délivrance d'un reçu, pour un remboursement en déduction de la 1<sup>ère</sup> facture à venir.

Mme GOUYET demande ce qui se passe s'il y a un changement de jour en cours d'année.

Mme BONNEFOY répond que toutes les solutions sont envisageables à partir du moment où la mairie est informée au plus tard la semaine précédant la date. Cependant, dans les cas de « dernière minute », il sera tout de même possible de réserver un repas le matin même. Ceci doit toutefois rester une mesure exceptionnelle.

Concernant les cas de « dernière minute », M. GRANGER souhaiterait que ces informations soient actées dans le règlement intérieur.

Il relève, de plus, une certaine confusion dans les informations données depuis le précédent conseil municipal, notamment sur la possibilité de remboursement des tickets restants et le nouveau système de gestion.

M. Le Maire fait remarquer que le vote n'avait pas eu lieu, qu'il s'agissait seulement d'une information qui a évolué depuis. De plus, il précise, concernant les tickets restants, qu'il s'agit d'une information ponctuelle qui a été donnée aux familles et qui ne doit pas demeurer dans le règlement intérieur.

M. GRANGER fait aussi remarquer qu'il n'y a aucun point faisant état de fréquentation des enfants du centre de loisirs ou de la crèche au restaurant scolaire.

M. Le Maire rappelle que ces points n'étaient pas évoqués non plus dans le précédent règlement.

Mme BONNEFOY rappelle que ces points ne nous concernent pas pour le règlement intérieur, puisqu'il s'agit d'une gestion communautaire.

M. Le Maire propose donc aux conseillers municipaux d'approuver le nouveau règlement intérieur qui intègre les modifications inhérentes au nouveau système qui sera mis en place, la suppression de la régie de recettes des droits de cantine, l'acquisition du logiciel de facturation des prestations et la mise en place auprès de Trésor Public des règlements par prélèvement automatique ou par internet.

Par **24 voix « POUR »** et **2 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire municipal, la suppression de la régie de recettes relative aux droits de cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, l'acquisition du logiciel de facturation des prestations auprès de la société EUROSYL pour un coût de 2 130,00 € H.T., la demande auprès du Trésor Public pour la mise en place de la possibilité de règlement par prélèvement automatique ou de règlement en ligne par la le biais du service TIPI (TItre Payable sur Internet).

#### **4 - PROJET MISE EN PLACE SYSTEME VIDEO PROTECTION CENTRE BOURG**

M. Le Maire expose que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été débattu du projet d'installation de caméras de vidéosurveillance dans le centre-bourg de la commune, afin de lutter contre le tapage nocturne, le vandalisme, les cambriolages, les bris de verre ou autres incivilités.

M. Le Maire rappelle que la loi N°97-75 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur la voie publique par une autorité publique dans plusieurs domaines, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques de vols ou d'agressions.

M. Le Maire explique que le projet consisterait à installer des caméras dans le centre-bourg et sur la Route Départementale 500.

Il précise que l'implantation de ce dispositif sera soumise à l'avis d'une commission préfectorale et à l'expertise des forces de gendarmerie. De plus, l'enregistrement des données s'effectuera en mairie.

M. Le Maire indique aussi que ce dispositif permettrait de répondre à plusieurs objectifs :

- lutter contre le sentiment d'insécurité
- réduire la délinquance et diminuer les incivilités
- dissuader par la présence de caméras
- faciliter la résolution d'enquêtes après la commission de faits

M. Le Maire rappelle que les enregistrements seront uniquement visionnés en cas d'infraction et dans le cadre d'une procédure judiciaire. Deux personnes référentes seront chargées de visionner ces enregistrements.

M. Le Maire informe qu'une réunion en sous-préfecture d'Yssingaux a eu lieu dernièrement en présence des élus et des forces de gendarmerie, afin de mettre en place des actions pour lutter efficacement contre les cambriolages de l'est du département. Il précise que le sous-préfet a souhaité un maillage du territoire en surveillant les axes routiers principaux afin d'appréhender plus facilement les véhicules suspects.

C'est pourquoi, il sera également installé une caméra sur la Route Départementale 500.

M. Le Maire informe que ce projet, prenant ainsi une autre dimension, pourrait être financé par la Communauté de Communes Loire-Semène et le F.I.P.D. (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance).

M. VEROT demande si la caméra installée sur le site du Centre d'Enfouissement Technique du Combeau dépend de la même réglementation.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

M. GRANGER demande le lieu d'implantation de la caméra sur la RD500.

M. Le Maire indique qu'il s'agirait a priori du rond-point des Grangers.

Mlle RICHARD demande quels seraient les emplacements en centre-bourg.

M. Le Maire précise que quatre caméras couvriraient la place de la mairie, avec notamment les deux agences bancaires, le bureau de tabac et l'entrée de la mairie ; l'axe de circulation principal, et les parkings du centre-bourg, et que parmi elles des « leurres » pourraient être installés.

Concernant la RD500, M. VEROT demande pourquoi le terre-plein en bordure de route dans le virage en dessous de l'auberge a été condamné. Celui-ci servait « d'échappatoire » pour les véhicules lents.

M. Le Maire précise que cette mesure a été prise par rapport au périmètre de protection du barrage de l'Échape, en termes de pollution.

Revenant à l'ordre du jour, Mme GOUYET pense que ce dispositif de vidéosurveillance ne résoudra pas les problèmes, mais qu'il les déplacera seulement.

Mlle RICHARD fait remarquer le développement fulgurant de la vidéosurveillance n'a pas entraîné une diminution de la délinquance dans les mêmes proportions.

M. Le Maire reconnaît le fait que ce ne soit pas la meilleure solution, il faudrait plus de moyens humains. Cependant, il ne souhaite pas rester sans rien faire.

M. GRANGER demande si la vidéosurveillance des privés, et notamment des banques est maintenue.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

Par **23 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de mise en place de vidéo-protection dans le centre-bourg et la RD500.

## **5 - SYNDICAT ELECTRICITE**

### **- Extension basse tension « Champs de Berre »**

M. Le Maire indique des travaux d'extension du réseau basse tension au bénéfice Mrs GODARD et CROS, au lieu-dit « Champs de Berre ».

Il expose que ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz (SDCCEG) de la Haute-Loire.

M. Le Maire précise que le syndicat peut prendre en charge les travaux en demandant à la commune une participation de 10 €/mètre, soit 50 X 10 € = 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avant-projet d'extension basse tension, **CONFIE** la réalisation des travaux au SDCCEG de la Haute-Loire, et **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à 500,00 €.

**- Eclairage public lotissement « La Grande Terre »**

M. Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public au lotissement « La Grande Terre », au lieu-dit « Le Play ». Il informe qu'un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire pour un montant estimatif s'élevant à 10 063,12 € TTC.

M. Le Maire précise que, conformément aux décisions prises par son comité, le 1<sup>er</sup> avril 1996, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 45 % du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 55 % du montant HT, augmenté de la TVA soit  $8413,98 \text{ €} \times 0,55 + 1\,649,14 \text{ €} = 6\,276,82 \text{ €}$ . Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

M. Le Maire informe que, s'agissant d'un lotissement privé, le lotisseur, M. Michel SAHUC, s'engage par convention à verser à la commune la somme de 6 276,82 € ; correspondant à la participation que doit verser la commune

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avant projet d'éclairage public pour le lotissement « La Grande Terre », **AUTORISE** M. Le Maire à conventionner avec M. Michel SAHUC pour le remboursement des sommes engagées par la commune, et **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 6 276,82 €, cette participation pouvant être revue en fonction du décompte définitif.

*Arrivée de M. Bernard ROUCHON à 18H15.*

**6 - DESIGNATION DELEGUES CONSEIL MUNICIPAL POUR ELECTION SENATEURS**

M. Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants, en vue des élections sénatoriales le 25 septembre prochain.

Il indique que l'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur la même liste. De plus, les listes peuvent être complètes ou incomplètes, elles peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de suppléants à pourvoir.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre, elle doit contenir le titre de la liste présentée, les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral.

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un vote à la proportionnelle, avec le système des quotients électoraux.

Le bureau électoral est présidé par le Maire, et il est composé par les deux membres les plus âgées et par les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin:

- Madame Maguy FOULTIER
- Monsieur Bernard ROUCHON
- Madame Céline TARDY
- Mademoiselle Fabienne RICHARD

Monsieur Pascal FAYARD a été nommé secrétaire pour ce scrutin.

La liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont » a présenté les candidats suivants :

- 1- Frédéric GIRODET, l'Aubépine, né le 5 février 1973 à Saint-Etienne
- 2- Maguy FOULTIER, Lot. Les Grangers, née le 17 avril 1942 au Chambon-Feugerolles
- 3- Jacques ROUCHON, La Sagne de Malmont, né le 16 juillet 1953 à Firminy
- 4- Christine BONNEFOY, Rue Nationale, née le 14 avril 1967 à Firminy
- 5- Patrice FRANÇON, Lot. La Prairie, né le 8 février 1969, à Saint-Symphorien-sur-Coise
- 6- Romain FOURNEL, La Chamarèche, né le 29 avril 1985, à Saint-Etienne
- 7- Pascale MONTCOUDIOL, Le Pont de la Faye, née le 18 décembre 1967 à Monistrol-S/Loire
- 8- Pascal FAYARD, Le Pont de la Faye, né le 10 décembre 1966 à Yssingeaux
- 9- Marie-Françoise SOUBEYRAN, Route du Fau, née le 26 avril 1959 au Chambon Folles
- 10- Dominique POURTIER, Lot. Chanteloup, née le 8 février 1959 à Firminy
- 11- Emmanuèle JACOB, Allée du Grand Garay - Malmont, née le 19 novembre 1970 à Lyon 7<sup>e</sup>
- 12- Céline TARDY, Rue de la Chamarèche, née le 15 novembre 1979 à Saint-Etienne
- 13- Bruno SABATIER, Rue Nationale, né le 22 février 1966 à Firminy
- 14- Thierry DESOLME, ZI LA Font du Loup, né le 17 janvier 1970 à Saint-Etienne
- 15- Muriel DIGONNET, Jurine, née le 10 décembre 1964 à Firminy
- 16- Robert TOURNON, Malmont, né le 4 août 1963 à Chambéry
- 17- Joan MILLEVILLE, La Chamarèche, né le 2 décembre 1977 à Seclin
- 18- Maryline MOUNIER, Lot. St-Roch, née le 21 décembre 1965 à Firminy
- 19- Alain MONDON, Rue des Frères, né le 17 mai 1967 à Firminy
- 20- Christelle FOURNIER, Rue des Fleurettes, née le 21 juin 1972 au Chambon Feugerolles

La liste « Ensemble pour Saint-Just-Malmont » a présenté les candidats suivants :

- 1- Eric VEROT, Le Fau, né le 20 février 1967 à Firminy
- 2- Bernard ROUCHON, Route du Fau, né le 26 septembre 1947 à Saint-Just-Malmont
- 3- Christian GRANGER, Rue de Riopaille, né le 20 octobre 1962 à Firminy
- 4- Stéphanie ADMARD, Talatay, née le 26 juin 1974 au Chambon-Feugerolles

La liste « Vivre à Saint-Just-Malmont » a présenté les candidats suivants :

- 1- Christine GOUYET, Allée du Dr Besquet-Malmont, née le 15 septembre 1954 à Rabat (Maroc)
- 2- Jean-Paul FOURETS, La Garay de la Font Serve, né le 15 mars 1961 au Mazet Saint Voy
- 3- Fabienne RICHARD, Le Petit Roure, née le 11 août 1982 à Firminy

A l'issue du scrutin, il est procédé au dépouillement des votes.

M. SAMUEL donne ensuite le résultat des votes :

Nombre de votants :	27
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27

Suffrages obtenus :

Liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont » : 20 voix, soit 12 sièges et 5 suppléants

Liste « Ensemble pour Saint-Just-Malmont » : 4 voix, soit 2 sièges

Liste « Vivre à Saint-Just-Malmont » : 3 voix, soit 1 siège

Ont été élus :

Pour la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont » :

Frédéric GIRODET, Maguy FOULTIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Patrice FRANÇON, Romain FOURNEL, Pascale MONTCOUDIOL, Pascal FAYARD, Marie-Françoise SOUBEYRAN, Dominique POURTIER, Emmanuèle JACOB, et Céline TARDY, comme délégués titulaires

Bruno SABATIER, Thierry DESOLME, Muriel DIGONNET, Robert TOURNON et Joan MILLEVILLE, comme délégués suppléants

Pour la liste « Ensemble pour Saint-Just-Malmont » :

Eric VEROT, et Bernard ROUCHON, comme délégués titulaires

Pour la liste « Vivre à Saint-Just-Malmont » :

Christine GOUYET, comme déléguée titulaire

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS**

M. Le Maire expose que l'association des Commerçants de la commune avait formulé, en mars 2011, une demande de subvention de fonctionnement.

Il précise que cette demande n'avait pas été étudiée lors de l'élaboration du budget primitif 2011, dans l'attente de la concrétisation de certains projets.

M. Le Maire rappelle que l'association des Commerçants s'est associée, dans le cadre de la quinzaine commerciale, aux manifestations organisées à l'occasion du Centenaire de la Jeune Garde Rubanière et de la Fête d'Eté du Comité des Fêtes.

De plus, cette association commerciale participera également à l'organisation de la Fête de la Musique.

M. Le Maire précise qu'aucune subvention n'a été versée à l'association en 2009 et 2010.

M. Le Maire propose alors de verser une subvention de 300,00 € à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 300 € à l'Association des Commerçants de la commune de Saint-Just-Malmont pour l'année 2011.

## **8 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES RÉUNIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### Communication

Concernant la dernière Trame, M. TOURNON tient à présenter ses excuses à l'ensemble des conseillers d'opposition pour l'erreur qu'il a commise à la page 3 en inversant les noms des deux listes.

La parution de la prochaine Trame étant prévue en octobre, M. TOURNON demande aux associations et aux élus d'opposition de fournir leurs informations avant le 10 septembre.

### Ecole de Musique MUSICA'LS

M. TOURNON informe que le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 mai dernier à la Séauve-sur-Semène. Le bureau se réunit une fois par semaine pour la mise en place de l'association.

M. TOURNON informe que Madame Christine FRIGO a été nommée directrice de l'école de musique, elle était déjà directrice de l'école de musique d'Aurec-sur-Loire depuis 11 ans.

De plus, il informe que cette école sera intégrée au schéma départemental de l'enseignement musical, ce qui permettra d'obtenir des subventions au niveau de la masse salariale, du parc instrumental et de certains travaux.

Sur chacun des pôles (St-Just, St-Didier et Aurec), il y aura un professeur référent.

M. TOURNON informe que les inscriptions auront lieu début septembre. Les tarifs retenus seront ceux d'Aurec, qui étaient les plus bas du territoire, et qui se rapprochent de ceux pratiqués, notamment à Firminy et sur la Communauté de Communes des Marches du Velay.

Une plaquette de présentation devrait être diffusée dans les écoles d'ici les vacances d'été.

### Affaires Sociales

Mme DIGONNET informe que l'association du Comité d'Entraide aux Personnes Agées a été dissoute il y a quelques semaines. Elle informe que l'actif de l'association sera partagé en trois : un tiers pour l'ADMR, un tiers pour le CCAS et un tiers pour la Foyer Bon Séjour.

Mme DIGONNET indique donc qu'un chèque de 2 295,00 € a été perçu par le CCAS.

### Travaux

M. ROUCHON informe que les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique vont débuter le 23 juin prochain.

Il indique que les travaux d'assainissement et de construction de la station d'épuration de Malmont pourraient débuter le 29 juin prochain.

M. ROUCHON précise qu'une réunion avec les habitants du village du Fau a eu lieu le 30 mai dernier avec le maître d'œuvre PVI et les différentes entreprises qui interviendront sur ce chantier, afin d'expliquer le déroulement des travaux qui débiteront prochainement.

M. ROUCHON informe que la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Il indique qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un tracteur, l'ouverture des plis est prévu le jeudi 23 juin 2011 à 15H00.

### Vie scolaire

Mme BONNEFOY informe que les enfants de CE2 se sont vu remettre leur permis piéton par l'Adjudant LEVESQUE, de la Gendarmerie de St-Didier-en-Velay. Elle remercie tous les partenaires pour les lots (les banques et le Conseil Général de la Haute-Loire). La commune a offert une collation.

Mme BONNEFOY rappelle que la kermesse de l'école privée aura lieu le 18 juin et que la kermesse de l'école de Malmont aura lieu le 24 juin.



### Animation

Mme FOULTIER rappelle que la Fête de la Musique aura lieu à l'issue du Conseil Municipal.

Elle informe qu'une réunion pour les plannings des gymnases et des stades a eu lieu la veille avec les représentants des associations sportives. L'organisation de la Fête du Sport a également été évoquée en présence des directeurs d'école.

Mme FOULTIER précise que le 30 juin prochain, une réunion pour l'organisation du Forum des associations du 10 septembre aura lieu en présence de toutes les associations intéressées.

### Urbanisme

M. DESOLME informe que la commission se réunira le jeudi 23 juin 2011.

### Culture

Mme POURTIER informe que l'exposition de Mme Cécile BOUCHET prévue initialement seulement pour le mois de mai, se poursuit jusqu'à la fin du mois de juin, en raison du désistement de l'artiste prévue en juin pour raison de santé.

### Personnel communal

M. FRANÇON informe qu'il a participé cette semaine au comité de pilotage pour les plans de formation territorialisés sur la Haute-Loire du CNFPT. Il indique que les choses avancent.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00.